

Mars 2023

INFOLETTRE



Courriel : info@mcngsl.org



Tête à la Baleine

À L'intérieur

01. Dépôt à ciel ouvert
02. Croisière 2024
Élections municipales
03. Telmatik
Contact d'urgence
04. Nouvelle structure
municipale
Étapes pour acquérir un
terrain du MRNF
05. Pâques
Jeux ludiques

You can find the
english version on the
mcngsl.ca website

Le printemps est hâtif et nous vous incitons à la prudence sur les cours d'eau. Bonne lecture ! ☺



Dépôts nordiques à ciel ouvert

***Règlements d'utilisation**

L'un des grands défis des municipalités est de gérer de façon responsable les matières résiduelles produites sur leur territoire. En effet, l'élimination a longtemps été l'unique façon de disposer des déchets. Aujourd'hui, la notion de gestion des matières résiduelles va bien au-delà de l'enfouissement et de l'incinération.

C'est pourquoi la Municipalité de la Côte-Nord du Golfe du St-Laurent travaille à mettre en place des programmes de recyclage dans chacune de nos communautés. Chevery et Harrington ont déjà un système qui fonctionne très bien. Le recyclage permet entre autres de minimiser les coûts reliés au nettoyage, prolonger la durée de vie des sites et d'éviter la pollution en brûlant des matériaux recyclables comme le plastique. En ce sens, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles propose une gestion plus respectueuse de l'environnement tout en contribuant au développement social et économique du Québec.

Les expressions « matières résiduelles » ou « résidus » utilisées dans la politique désignent tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériaux ou produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon. La municipalité ou son représentant peut encore incinérer ces matières résiduelles de façon sécuritaire et en respect de la population.

Par contre, la politique ne couvre pas les catégories suivantes de résidus : les matières gazeuses et les sols qui contiennent des contaminants en quantités. Nous parlons ici des matières dites « dangereuses ». À l'intérieur de nos dépôts, il y a pour chacune de ces catégories, un endroit spécifique pour en disposer. Veuillez prendre le temps de repérer le bon endroit lorsque vous devez disposer de tels matières.

La municipalité travaille actuellement sur un plan d'action avec la MRC afin de sortir la ferraille de nos dépôts municipaux. Les entrepreneurs seront aussi avisés de l'interdiction de disposer de tout résidus autre que ménagers dans nos dépôts à ciel ouvert. Ils pourront se référer à la municipalité à : info@mcngsl.org pour plus d'informations.

- Source : Gouvernement du Québec

Vous pouvez consulter notre page WEB pour en savoir plus... www.mcngsl.ca

Croisière du Groupe Ponant en septembre 2024

Le groupe de croisiériste Ponant, une entreprise française de grand luxe et d'aventure, dont le nombre de personnes à bord est d'environ 125, ont approché la Municipalité de la Côte-Nord du Golfe du St-Laurent via le Port de Hâvre-St-Pierre afin que celle-ci accueille un bateau de croisière en septembre 2024.

La demande du croisiériste a été faite pour le Port de **Harrington Harbour** et celui de **La Romaine**. Suite à une rencontre entre les partenaires du milieu, il a été décidé de proposer une escale à l'île de la Providence et d'offrir aux touristes d'aventure de traverser vers Chevery.

Les escales par ports seront d'environ 6h et une proposition pour chacune des escales a déjà été envoyée au Groupe Ponant.

Une table AD HOC a été créé afin de préparer nos intervenants du milieu à recevoir adéquatement les croisiéristes. La durée des escales étant assez courtes, un horaire précis devra être établi.

L'implication des citoyens sera cruciale pour s'assurer d'offrir une expérience maximale aux touristes de passage et peut-être ainsi créer des précédents.

Au fur et à mesure qu'il y aura des développements, nous vous les ferons connaître.

C'est une belle opportunité pour notre région et les retombées économiques seront assez significatives.

Si vous avez des suggestions ou des questions, n'hésitez pas à nous contacter à : info@mcngsl.org .

Élections municipales

À titre de **rappel**, des **élections municipales**, sur approbation du MAMH, se tiendront prochainement au village de **Chevery** ; le seul village de notre municipalité où nous n'avons pas de comité local.

En préparation du processus d'élection, si vous connaissez un candidat ou une candidate potentielle à combler les 3 à 5 sièges du comité local, vous pouvez dès maintenant recruter ces gens. Ces derniers peuvent contacter la municipalité soit par courriel à : info@mcngsl.org ou par téléphone au : 418-787-2244 pour signifier leur intérêt.

Nous réitérons l'importance d'avoir des représentants au sein de chaque village. Il ne faut pas minimiser leur importance car ils représentent, auprès de l'administratrice, toute la population.

Joignez-vous à la grande équipe municipale !

TELMATIK



La Municipalité de la Côte-Nord du Golfe du St-Laurent utilise maintenant assez régulièrement le **système automatisé d'information à la population, Telmatik**, pour informer la population d'événements à venir dans chacune des localités et des situations d'urgence.

Nous espérons que toute la population est à l'aise avec ce moyen de communication.

Si vous avez des commentaires ou que vous ne recevez pas les alertes pour votre localité, merci de nous aviser en contactant le bureau municipal au : 418-787-2244.



Contact en cas d'urgence

À titre d'information et pour que vous ayez cette information le plus près de vous, voici un rappel des numéros à contacter en cas d'urgence dans votre localité.

Lorsqu'une urgence est reliée aux opérations de la Municipalité dans nos villages vous devez contacter le : **418-787-2246** et ce, 7 jours par semaine, 24h/24.

Si cette urgence est liée à un accident, un feu ou une bagarre, veuillez composer le **911** directement.

Les agents de la **Sûreté du Québec** sont aussi disponibles au **310-4141** et ce en tout temps. N'hésitez pas à les contacter. Plusieurs appels pour un même problème inciteront les agents à se déplacer sur le territoire. Il faut briser le cycle de se dire que ça ne donne rien de faire appel à eux.

Pour joindre **Hydro-Québec** pour signaler un vol ou un bris : **1-877-816-1212**

Travaux en cours pour l'amélioration de la structure municipale

La Municipalité de la Côte-Nord du Golfe du St-Laurent travaille avec des représentants de chaque village et la directrice générale du MAMH afin de proposer au Ministère des modifications à la structure municipale.

Nous sommes en attente des commentaires du Ministère sur cette proposition afin d'en discuter par la suite avec la population. Ces modifications feraient en sorte que la structure municipale se rapprocherait plus d'un conseil municipal tout en gardant l'administrateur en poste.

Cette proposition serait plus représentative de notre situation et des discussions entamées depuis 2018 avec les comités locaux.

Des rencontres avec la population seront planifiées dans les mois à venir.

Acquisition de terrain au Ministère des Ressources Naturelles et des forêts

*Pour louer ou acheter une terre publique en tant que premier requérant, vous devez :

1. [Remplir une demande d'utilisation du territoire public \(PDF 204 Ko\)](#)
2. Joindre les documents précisés à la section « Documents complémentaires exigés » du formulaire dont :
 - un [avis de conformité à la réglementation municipale \(PDF 144 Ko\)](#) ;
3. Payer des frais d'administration non remboursables de 137,97 \$ (TPS et TVQ incluses) au moment du dépôt de votre demande :
 - Par chèque ou mandat-poste fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec.
4. Transmettre votre demande complète, par la poste ou par courriel, aux coordonnées ci-dessous.

Centre de services du territoire public
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts 5700,
4e Avenue Ouest, bureau E-318
Québec (Québec) G1H 6R1
droit.terre.publique@mern.gouv.qc.ca

5. Une fois votre demande analysée, vous recevrez une lettre par la poste vous informant de l'acceptation ou du refus de celle-ci. Si votre demande est acceptée, la lettre sera accompagnée des documents administratifs et contractuels (ex. : bail à signer).
6. La prochaine étape sera alors pour vous de demander un permis de construction auprès de votre municipalité.

* source : Gouvernement du Québec/MRNF



Nous profitons de l'occasion pour souhaiter à toute la population de notre municipalité une très belle grande fin de semaine de congé de Pâques. Profitez de votre famille et soyez prudents dans vos déplacements.

Le bureau municipal sera fermé vendredi le 7 avril et lundi le 10 avril.

Pâques

Mot mystère de 6 lettres.

P	O	U	S	S	I	N	P	J	P
O	E	C	O	C	O	A	A	O	R
U	U	F	L	E	U	R	S	N	I
L	F	S	N	P	J	C	F	Q	N
E	S	E	F	A	A	I	E	U	T
A	N	P	O	I	M	S	R	I	E
U	I	I	I	L	B	S	M	L	M
L	P	L	N	L	O	E	E	L	P
Y	A	U	I	E	N	E	R	E	S
S	L	T	A	L	O	C	O	H	C

CHOCOLAT
COCO
EAU
FERME
FLEURS
FOIN

JAMBON
JONQUILLE
LAPIN
LYS
NARCISSE
OEUFS

PAILLE
POULE
POUSSIN
PRINTEMPS
TULIPES

Trouve les mots suivants dans la grille et encercle-les. Les lettres restantes formeront la réponse du jeu.

